



Schéma départemental de prévention et de protection de l'enfance 2010-2014.

08/02/2010

Par M. Bertrand DELANOË - Maire de Paris

Seul le prononcé fait foi

Mes chers collègues,

Dans la crise, plus que jamais, le premier devoir d'une collectivité est de protéger les plus faibles. Face à l'adversité, à la maladie, à la détresse ou à la solitude, personne n'est plus fragile que les enfants. La mobilisation en faveur des enfants démunis doit donc se situer au cœur de notre politique de solidarité.

C'est avec cette conviction que je sou mets ce matin à notre Assemblée le nouveau Schéma départemental de protection de l'enfance. Ce texte vient remplacer et actualiser le précédent qui date de 2003.

Aujourd'hui, ce sont 26.000 jeunes Parisiens qui sont concernés par l'aide sociale à l'enfance. Ce dispositif prend des formes très diverses qui, selon les situations, vont du soutien ponctuel à la prise en charge plus permanente.

Le budget consacré à cette politique a augmenté de 44 % en neuf ans pour atteindre aujourd'hui 310 millions d'euros.

Ainsi, nous avons pu créer 8 centres sociaux, 6 équipes de prévention spécialisée et 120 postes d'éducateur.

La nouvelle étape que nous ouvrons aujourd'hui nous permettra d'avancer très concrètement dans cinq directions : l'accueil d'urgence, l'insertion scolaire et professionnelle, le soutien aux mineurs étrangers isolés, le parrainage et l'adoption.

L'accueil d'abord, avec la création de 300 places supplémentaires et la rénovation de 150 places existantes. Je tiens à mentionner notamment l'ouverture d'un nouveau centre dans le 20^e arrondissement, qui permettra d'héberger 90 jeunes.

Un effort particulier sera fourni en direction des adolescents en rupture avec leur milieu familial, et souvent en grande souffrance psychique. Pour eux, nous créerons 50 places supplémentaires.

Le deuxième axe de notre action, c'est l'accompagnement scolaire et professionnel. Quatre nouveaux services d'accueil éducatif seront ainsi implantés dans Paris, sur le modèle des deux structures déjà ouvertes dans les 13^e et 19^e arrondissements. L'objectif de ces équipements est d'épauler les enfants qui ont beaucoup de mal à suivre à l'école, et de prévenir les situations de décrochage scolaire.

Précisément, pour que le décrochage ne soit jamais irréversible, l'ouverture de la seconde antenne de l'école de la deuxième chance renforcera l'offre de formation autour d'un objectif simple : tout n'est pas joué avec les échecs de l'enfance, rien n'est jamais perdu.

La création de 6 nouveaux centres sociaux et de 3 lieux adaptés pour les jeunes contribuera également à prévenir les risques d'exclusion que la crise actuelle fait peser sur les ménages modestes.

Notre troisième champ d'action est le soutien aux mineurs étrangers isolés. Il s'agit d'une population particulièrement vulnérable et exposée à tous les drames de la vie.

Nous avons créé, en 2003, une cellule d'accueil qui leur est spécifiquement destinée. 900 jeunes ont pu être accompagnés grâce à ce dispositif. Et 85 places supplémentaires sont inscrites dans le schéma dont nous débattons ce matin.

Je signale, en particulier, l'ouverture en ce début d'année d'un centre d'accueil et d'orientation boulevard de Strasbourg. Le 10e arrondissement abrite, en effet, un grand nombre d'enfants étrangers en errance, et je remercie son maire, M. Rémi FÉRAUD, pour sa mobilisation active et attentive.

La quatrième priorité de ce plan est le parrainage, instrument très efficace de l'insertion sociale. Nous croyons beaucoup à la solidarité intergénérationnelle et nous nous y engageons avec conviction.

Quand des enfants ou des adolescents ont des relations limitées ou inexistantes avec leurs parents, quand ils se retrouvent dans des situations de grande solitude, notre ville doit les aider à trouver ailleurs les représentations de l'autorité et les moyens de la confiance en eux.

Notre collectivité soutient aujourd'hui deux associations qui assurent le parrainage de 121 enfants. L'objectif est de doubler ce nombre d'ici 2014. Et je tiens à dire ma gratitude toute particulière aux cinq missions locales parisiennes, qui travaillent avec beaucoup d'ardeur à l'insertion professionnelle de ces jeunes.

Enfin, notre cinquième moyen d'action est le soutien à l'adoption.

Nous avons créé en 2006 l'espace "Paris adoption", qui est un lieu à la fois d'échange et d'information. Nous aidons toutes les familles qui souhaitent accueillir parmi elles un enfant. Nous allons intensifier cette action, notamment en accompagnant les parents au-delà même du moment de l'adoption, car c'est souvent après avoir accueilli un enfant qu'ils ont besoin de conseils, de soutien et d'aide.

Mes chers collègues, vous le voyez, Paris est mobilisé énergiquement pour atténuer et corriger la pire des injustices, celle qui fait reposer sur l'enfance le poids de l'exclusion et des ruptures familiales.

Ce combat devrait nous rassembler tous, au-delà des clivages partisans, comme il devrait être commun aux collectivités locales et à l'Etat.

C'est pourquoi je tiens à le dire ici avec sérénité mais gravité, il est inacceptable que les charges de l'aide à l'enfance, qui ont été confiées aux Départements en 2007, n'aient pas été à ce jour compensées, même partiellement. C'est pourtant la loi, qui prévoit la création d'un fonds national spécifique.

Pour le moment, le Gouvernement refuse toujours de le créer, bien que le Conseil d'Etat ait, à deux reprises, constaté l'illégalité de ce refus. Puisque le pouvoir exécutif national ne s'impose pas lui-même le respect de la loi, il ne nous restait pas d'autres moyens que d'engager un recours au contentieux, ce que nous avons fait au nom des Parisiens.

En dépit de ces obstacles, nous continuons à avancer et à œuvrer avec détermination pour tous les enfants de Paris. Je tiens à remercier très chaleureusement Mme Myriam EL KHOMRI pour son action efficace au service de convictions que je sais profondes et sincères.

Et j'invite notre Assemblée à adopter ce Schéma pour la protection de l'enfance.